

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2008

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPE, Jean BARREAU, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Mickaël RECULEAU, Denis BOUTEAU, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Anne BESSONNET, Daniel PIERRE, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

Absents : M. Jean-François JOLLY.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points supplémentaires suivants en affaires diverses :

1. SyDEV : convention pour les travaux de remise à niveau n° 2008-2
2. Construction de l'école publique : fin de la mission de Vendée Expansion

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 septembre 2008.

3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Afin d'optimiser le fonctionnement du service espaces verts de la commune, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de responsable des espaces verts, placé sous l'autorité du responsable des services techniques municipaux.

L'agent recruté aura pour missions :

- Fleurissement et entretien des espaces verts : entretien et création de massifs, taille, traitement, etc.
- Participation secondaire aux travaux d'exécution des services techniques dans le domaine de la voirie et du patrimoine communal
- ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer pour le service espaces verts, un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'exécution de la présente décision et pour réaliser les démarches administratives liées au recrutement d'un agent sur ce poste, par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle.

Le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Filière technique	Effectif actuel	Effectif nouveau	Observations
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10		Dont 1 TNC à 18/35 ^{ème} , 1 TNC à 19,65/35 ^{ème} , 1 TNC à 20,85/35 ^{ème} , 1 TNC à 25,50/35 ^{ème} et 1 TNC à 27,50/35 ^{ème}
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	0	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1		
Filière administrative	Effectif actuel	Effectif nouveau	Observations
Attaché territorial	1		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3		Dont 1 TNC à 23/35 ^{ème}
Filière culturelle	Effectif actuel	Effectif nouveau	Observations
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1		TNC à 18/35 ^{ème}

4) DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES 2009/2011 DU CDG

Considérant que, depuis le 1er janvier 2005, l'obligation de mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics, dont le principe figure à l'article 56 du code des marchés publics, s'impose à l'ensemble des collectivités et établissements publics, et que depuis cette date en effet, aucun avis de publicité ne peut comporter de disposition visant à interdire à une entreprise d'adresser sa candidature ou son offre à la personne publique par voie électronique ;

Considérant que le groupement de commandes qui a été constitué a permis de mener à bien le développement des outils nécessaires au respect de ces obligations réglementaires, et de bénéficier de prestations adaptées ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en date du 22 septembre 2008 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes en vue de mettre en œuvre la dématérialisation des marchés publics ;

Considérant l'intérêt de la commune de COMMEQUIERS d'adhérer à un groupement de commandes en vue de mettre en œuvre la dématérialisation des marchés publics pour ses besoins propres ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal de COMMEQUIERS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve le renouvellement de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, décide d'y adhérer et désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée comme coordonnateur du groupement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

5) CONVENTIONS AVEC LE SYDEV

5-1 Eclairage public : remise à niveau n° 2008-1 et n° 2008-2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de COMMEQUIERS a confié au SyDEV l'entretien du réseau d'éclairage public. Il précise que certains travaux n'entrent pas dans le cadre de cette convention, notamment ceux concernant les luminaires accidentés, défectueux ou vétustes.

Il informe l'Assemblée que suite aux visites annuelles d'entretien, le SyDEV a relevé les réparations suivantes à effectuer pour un montant total de 1 245 € HT :

- fourniture et pose d'une vasque de lanterne existante ;
- pose et raccordement d'un mât existant ;
- dépose d'une lanterne ou d'un ensemble lanterne candélabre ;
- fourniture, pose et raccordement d'un projecteur.

Après déduction de la subvention de 40 % du SyDEV, la participation communale s'élève à 747 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour réaliser les travaux de remise à niveau n° 1 et n° 2 de l'éclairage public pour 2008 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec le SyDEV.

Les fonds nécessaires seront prélevés à l'article 20417 – opération n° 16 « éclairage public » du budget 2008 de la commune.

5-2 Effacement réseau France Télécom rue de la Barre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29 septembre 2008, il a été décidé de réaliser des travaux d'extension électrique rue de la Barre sur environ 120 ml (du square des Lys jusqu'à l'intersection avec la rue des Marais).

Il précise qu'à cette occasion, la commune peut sur ce même tronçon, programmer l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques. A l'issue de la pré-étude technique et financière, le SyDEV estime ces travaux à :

Travaux	HT	TTC
- effacement des réseaux électriques	19 500,00	23 322,00
- communications électroniques, génie civil du réseau téléphonique	1 600,00	1 914,00
Total	21 100,00	25 236,00

Après déduction de la subvention de 50 % du SyDEV, la participation communale s'élèverait à **9750,00 €** pour l'effacement des réseaux électriques et **1 914,00 €** pour l'effacement des réseaux téléphoniques, à laquelle se rajouterait la participation de **500,00 €** à France Télécom pour la prestation étude et conseil ingénierie, suivi des travaux et conformité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité (dont 14 voix pour et 4 abstentions), de réaliser les travaux d'effacement du réseau électrique rue de la Barre tels que présentés ci-dessus,
- Décide à l'unanimité, de réaliser les travaux d'effacement du réseau téléphonique rue de la Barre tels que présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec le SyDEV d'une part et France Télécom d'autre part.

Les fonds nécessaires seront prélevés à l'article 20417 hors opération pour la part France Télécom et à l'article 20417 – opération n° 16 « éclairage public » pour la part SyDEV, du budget 2008 de la commune.

6) CESSION SARL BATIMMO / COMMUNE DE COMMEQUIERS – TERRAIN NON BÂTI AM N° 315

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société BATIMMO envisage de rétrocéder gratuitement à la commune de COMMEQUIERS, le terrain non bâti cadastré section AM n° 315 d'une superficie de 8 m², situé à l'angle de la rue de la Barre et de la rue des Marais.

Il précise que cette cession au profit de la commune permettra d'améliorer la visibilité à la sortie de ce carrefour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ Accepte la cession gratuite à la commune de COMMEQUIERS, de la parcelle non bâtie cadastrée section AM n° 315 d'une superficie de 8 m²,
- ♦ Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Jacques BOURCEREAU 1^{er} adjoint, à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- ♦ Précise que les frais afférents à cette cession seront pris en charge par la commune de COMMEQUIERS, ainsi que les travaux de dépose du poteau électrique situé sur la parcelle non bâtie cadastrée section AM n° 314 appartenant également à la société BATIMMO.

7) ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'équiper la commune de COMMEQUIERS d'un défibrillateur.

Il précise que le coût moyen d'un défibrillateur, hors support mural, s'élève à 1500 € HT soit 1 794 € TTC et que le Conseil Général de la Vendée prend à sa charge 50 % du coût TTC de cet achat, la subvention étant plafonnée à 1 000 €.

Il ajoute que cet appareil nécessitera également une maintenance annuelle, et qu'une formation devra être programmée en partenariat avec la Protection Civile de Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ donne son accord pour l'achat d'un défibrillateur,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maintenance annuelle avec le fournisseur retenu, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision notamment en ce qui concerne la formation aux gestes de premier secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.

8) ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DECEMBRE 2008

Les prochaines élections prud'homales se dérouleront à la **salle communale le mercredi 3 décembre 2008 de 8h à 18h.**

Le bureau sera composé de :

Président : Jean-Paul ELINEAU

Président suppléant : François BOSTVIRONOIS

Assesseurs : Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Eric MOLLÉ, Josiane FRÉNEAU

Secrétaire : Solange ROBION

Permanences	
8h / 13h	13h / 18h
Jean-Paul ELINEAU ou François BOSTVIRONOIS Jean BARREAU Josiane FRÉNEAU	Jean-Paul ELINEAU ou François BOSTVIRONOIS Antoine DUPÉ Eric MOLLÉ

Seront présents au **dépouillement à partir de 18h** : Jean-Paul ELINEAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Eric MOLLÉ, Philippe CANTIN.

9) AFFAIRES DIVERSES

Projet de construction d'un groupe scolaire : fin de mission de Vendée Expansion

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Commequiers a signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Vendée Expansion pour le projet de construction d'un groupe scolaire comprenant l'école publique et le restaurant scolaire.

Il précise que cette mission étant scindée en deux tranches :

- une tranche ferme pour la mission relative à l'élaboration de l'étude de faisabilité et du programme ;
- une tranche conditionnelle pour les missions relatives à l'assistance au choix du maître d'œuvre d'une part, et au suivi des études et travaux d'autre part.

Monsieur le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur l'affermissement de la tranche conditionnelle.

Considérant que l'impact du coût financier du projet de construction d'une nouvelle école publique sur l'endettement communal impose à la collectivité de faire des économies budgétaires, notamment en renonçant au partenariat avec Vendée Expansion ;

Considérant que les finances communales ne permettront pas de construire à court terme un nouveau restaurant scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (17 voix pour et 1 abstention), décide de ne pas affermir la tranche conditionnelle telle que définie ci-dessus et de mettre un terme à la convention signée avec Vendée Expansion.

La séance est levée à 22h30



Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU